

Présence du directeur : à l'école (accueil enfants personnels indispensable à la gestion de la crise) ou à domicile le cas échéant mais joignable en permanence en cas d'urgence : messagerie électronique, téléphone...

Missions :

- Mise en cohérence de l'action de l'équipe pédagogique
- Réponse aux questions liées à l'organisation du travail des élèves
- S'assurer de la continuité pédagogique par un moyen de communication efficace : vérifier que tous les élèves sont effectivement accompagnés (appels téléphoniques).
- ...

Empêchement : joindre l'inspecteur de circonscription et contacter la personne qui assure l'intérim.

Absence d'Internet à domicile : suivi de l'activité de continuité pédagogique depuis l'école.

Moyens de communication : plateforme virtuelle (ENT), courriels, SMS, téléphone, affichages...

Présence à l'école pour encadrer les enfants des personnels exerçant des métiers nécessaires à la gestion de la crise : mettre en œuvre l'organisation pédagogique et organiser pour les enseignants volontaires un tableau par rotation (2 j en moyenne par PE). Compléter le tableau de recensement des PE maintenus à domicile (en télétravail ou en arrêt) et des PE volontaires et le renouveler en cas de changement.

ATSEM : ces personnels dépendent des mairies qui prennent les dispositions nécessaires pour organiser leur travail en complément de celui des professeurs volontaires dans les pôles de regroupement.

Problème rencontré : l'inspecteur de l'éducation nationale est l'interlocuteur le plus approprié.